



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 199/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DES CLINIQUES VETERINAIRES

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 3

Nombre de Conseillers Présents : 37
Date de convocation : 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un décembre, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Teed GASPARD – GRISET-KHAN Farah – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Corine DIMANCHE – Eugène EPAILLY – Chester LEONCE - Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA HORTH – Axel RINO – Nestor GOVINDIN

PROCURATIONS (3) : **Albanie CIPPE** donne procuration à Mme Elaine JEAN – **Anne-Michèle ROBINSON** donne procuration à Daniel CASTOR – **Jean-Philippe CHAMBRIER** donne procuration à Seedna DELAR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ruth BIDIOU CEPRIKA

40 POUR

Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Teed GASPARD – GRISET-KHAN Farah – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Roland LOE-MIE – LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET –

	Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Albanie CIPPE – Anne-Michèle ROBINSON – Jean-Philippe CHAMBRIER
0 ABSTENTION	
0 CONTRE	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n°76/2011/CCCL en date du 10 novembre 2011 portant approbation de l'opération d'aide à la stérilisation des chiennes ;

Vu la délibération n°23/2013/CACL en date du 27 mars 2013 portant approbation du règlement d'attribution d'une subvention aux particuliers pour la stérilisation d'une chienne ;

Vu la délibération n°27/2020/CACL en date du 05 mars 2020 portant approbation de l'opération d'aide à la stérilisation des chattes ;

Vu la délibération n°71/2020/CACL en date du 14 octobre 2020 portant actualisation de l'opération d'aide à la stérilisation des chiennes et des chattes de propriétaires sur le territoire de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du 8 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en séance le 14 décembre 2022 ;

Vu le Rapport N° 199/2022/CACL relatif à l'approbation du renouvellement des conventions des cliniques vétérinaires.

Vu l'avis favorable du Bureau le lundi 19 décembre 2022 ;

Considérant la fin de validité des conventions en vigueur avec les vétérinaires du territoire de la CACL, au 31 décembre 2022.

Considérant la nécessité de continuité de service dans le cadre de la gestion de la fourrière animale intercommunale et du refuge de la CACL.

Considérant la nécessité d'interventions des vétérinaires à la fourrière animale intercommunale et au refuge de la CACL afin d'administrer les soins et autres actes auprès des animaux.

Considérant l'aide apportée par la CACL aux propriétaires d'animaux du territoire pour la stérilisation des chiennes et des chattes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 199/2022/CACL portant sur l'approbation du renouvellement des conventions des cliniques vétérinaires.

ARTICLE 2

D'approuver le renouvellement des conventions avec les vétérinaires afin d'assurer les interventions à la fourrière animale intercommunale de la CACL et dans le cadre de l'aide apportée aux propriétaires pour la stérilisation des animaux.

ARTICLE 3

D'approuver la convention type ci-annexée pouvant être signée avec tous les vétérinaires compétents du territoire de la CACL.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à signer cette convention avec tous les vétérinaires compétents du territoire de la CACL.

ARTICLE 5

De dire que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits sur la fonction 812, article 611, du budget principal 2023.

ARTICLE 6

D'approuver le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 21 décembre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK